

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèle
n° F-03-E-003 du 7 janvier 2003**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001**

DDC/72/C0118876-D1

Règles et piges de jaugeage par le plein

Règles et piges de jaugeage par le creux

(classe II)

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/CEE du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 73/362/CEE du 19 novembre 1973 relative aux mesures matérialisées de longueur, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la CEE relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, du décret n° 75-906 du 16 septembre 1975 modifié réglementant la catégorie d'instruments de mesure : mesures de longueur et de l'arrêté du 3 février 1977 modifié relatif à la construction et à la vérification des mesures de longueur.

FABRICANT :

VIRAX – 39 quai de Marne – BP 197 – 51206 EPERNAY CEDEX

OBJET :

Le présent certificat renouvelle les certificats suivants :

- n° 92.00.211.004.0 du 7 septembre 1992 ⁽¹⁾ relatif aux règles de jaugeage DESSAUGE-LAIR, règles de jaugeage pour cuves à lait, règles et piges pour jaugeage par le plein, règles et piges pour jaugeage par le creux, complété par le certificat n° 95.00.211.006.0 du 10 février 1995 ⁽²⁾,
- n° 95.00.211.010.0 du 21 décembre 1995 ⁽³⁾ relatif aux règles et piges de jaugeage par le plein DESSAUGE-LAIR.

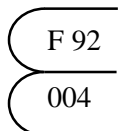
Ces certificats ont été transférés au bénéfice de la société VIRAX par le certificat n° 96.00.211.007.0 du 15 février 1996 relatifs aux mesures de longueur VIRAX.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des mesures faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles définies dans les certificats précités.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le signe d'approbation C.E.E. de modèles devant figurer sur les instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par chacun des certificats précités, soit :



Des emplacements publicitaires sont réservés entre le 3^{ème} et le 20^{ème} centimètre.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C011887-D1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 7 septembre 2012.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

- (1) Revue de Métrologie : septembre 1992, page 1257,
- (2) Revue de Métrologie : février 1995, page 184,
- (3) Revue de Métrologie, avril 1996, page 14.